

Les 2sous du grand stade

Communiqué de presse du 26 mai 2010

Le Tribunal administratif de Lille a rejeté ce jour notre demande de suspension du permis de construire, faute d'éléments décisifs dans l'état actuel de l'instruction.

Nous disposons de deux semaines pour faire appel devant le Conseil d'Etat et nous nous prononcerons sur ce point dans les prochains jours.

La décision prise par le tribunal administratif de Lille ne préjuge en rien du jugement sur le fond et ne fournit aucun élément d'appréciation sur ce point.

On rappellera par exemple que, lors du recours gagné par une association de riverains contre le stade de Valenciennes, les demandes de « référé-suspension » avaient été rejetées.